

ACCORDING TO EC REGULATIONS 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830

**SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**

**Identifiant du produit**

Nom du produit : Nettoyant pour revêtements de carrelage  
 Numéro de fiche technique : SDS048  
 Identifiant unique de la formule : H440-50SK-Q005-5QPW

**Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Catégorie de produits PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris les produits à base de solvants)

Application de la substance / du mélange Nettoyant pour carrelage et lignes pour l'élimination des dépôts sur les lignes d'eau des piscines.

Utilisations déconseillées : Toute utilisation présentant un risque de contact direct avec les yeux/la peau lorsque les travailleurs sont exposés sans équipement de protection individuelle (EPI) adéquat.

Toute utilisation impliquant la formation d'aérosols ou le dégagement de vapeurs au-delà de la VLEP assignée, lorsque les travailleurs sont exposés sans équipement de protection respiratoire approprié.

**Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Nom du fournisseur : Deep Blue Pool Supplies  
 Adresse du fournisseur : Boîte postale 8899

Ermitage,  
 Corsham,  
 SN13 8DT

Téléphone : +44 (0) 3330 907094  
 Courriel : [help@deepbluepoolsupplies.co.uk](mailto:help@deepbluepoolsupplies.co.uk)

**4. Numéro de téléphone d'urgence**

Numéro de téléphone d'urgence 0800 043 0891 (Assistance technique) 24h/24  
 112(Urgence) Langues parlées : anglais

Les personnes souhaitant obtenir des informations spécifiques sur les poisons sont priées de contacter :

En Angleterre et au Pays de Galles : NHS

111 – composez le 111. En Écosse : NHS 24 –  
 composez le 111.

**SECTION 2 : Identification des dangers**

1.1

1.2

1.3

1

## 2.1 Classification de la substance ou du mélange

### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



Corrosif cutané 1B H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.



Irritation oculaire 2 H319 Provoque une grave irritation des yeux.

Aquatic Chronique 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## 2.2 Éléments d'étiquette Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

**Pictogrammes de danger** SGH05 **Mention(s) d'avertissement**

Danger

**Éléments de l'étiquetage déterminant le danger :**

chlorure d'alkyl(C12-16)diméthylbenzylammonium

**Mention(s) de danger** H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.

H319 Provoque une grave irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

### Mises en garde

P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Portez des gants de protection/des vêtements de protection/une protection oculaire/une protection faciale.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Retirer

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Retirez vos lentilles de contact, si vous en portez et si cela est facile.

Continuez à rincer.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée :

Consultez un médecin.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste :

Consultez un médecin.

### 2.3 Autres dangers

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

PBT : Sans objet. vPvB : Sans objet.

## SECTION 3 : Composition/Informations sur les ingrédients

### 3.1 Caractérisation chimique : Mélanges

**Description:** Mélange des substances énumérées ci-dessous avec des ajouts non dangereux.

#### Composants dangereux

Substance	N° CAS	N° CE	Numéro EINECS	%W/W
acide phosphorique	7664-38-2		231-633-2	10-<25%
Isopropanol	67-63-0		200-661-7	2,5-<10%
Alkyle(C12-16) chlorure de diméthylbenzylammonium	68424-85-1		270-325-2	1%

3.1 suite..

chlorure de polydiallyldiméthylammonium

Chronique aquatique 3, H412

acide phosphorique

Corr. cutanée 1B, H314

Limites de concentration spécifiques

:

Irritation cutanée. 2 ; H315 : C ≥

10 %  
Irritant oculaire. 2 ; H319 : C ≥ 10 %

Isopropanol

Flam. Liq. 2, H225;  
Irritation des yeux. 2, H319 ; STOT  
SE 3, H336

Alkyl(C12-16)diméthylbenzylammonium  
chlorure

Corr. de la peau 1B, H314;  
Aquatique Aigu 1, H400 (M=10);  
Chronique aquatique 1, H410 (M=1);  
Toxicité aiguë 4, H302

**Informations Complémentaires :**  
danger énumérées, reportez-vous à la section 16.

Pour le libellé des phrases de

#### SECTION 4 : Mesures de premiers secours

##### 4.1 Description des mesures de premiers secours Informations générales :

Après

inhalation : Après contact avec  
la peau :

Après le contact visuel :

Après avoir avalé :

Information destinée au médecin :

##### 4.2 Symptômes les plus importants et effets, à la fois aigus et différés

**dangers**

##### 4.3 Indication de toute situation immédiate soins médicaux et traitements spéciaux nécessaires

Retirez immédiatement tout vêtement souillé par le produit.  
Aérer la pièce ; consulter un médecin en cas de  
symptômes. Laver immédiatement à l'eau et au savon et  
rincer abondamment.

Si l'irritation cutanée persiste, consultez un médecin.

Vérifiez si vous portez des lentilles de contact et  
retirez-les si nécessaire. Rincez l'œil ouvert à l'eau  
courante pendant plusieurs minutes. Si les  
symptômes persistent, consultez un médecin. Rincez-  
vous la bouche puis buvez beaucoup d'eau.  
Ne provoquez pas de vomissements ; appelez  
immédiatement les secours. Si des vomissements  
surviennent spontanément, maintenez la tête plus basse que  
les hanches pour éviter l'aspiration.

Traiter les symptômes et apporter un soutien.

Dommages corrosifs au tube digestif.

Risque de perforation gastrique.

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

#### SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

##### 5.1 Moyens d'extinction :

Agents extincteurs appropriés :

CO2, poudre ou eau pulvérisée. Combattre les incendies  
importants avec de l'eau pulvérisée. Utiliser des méthodes  
d'extinction adaptées aux conditions environnantes.

Moyens d'extinction inadaptés :

Eau avec jet plein

5.2 <b>Risques particuliers découlant de substance ou mélange :</b>	Lors du chauffage ou en cas d'incendie, des gaz toxiques sont dégagés. produit.
5.3 <b>Conseils aux pompiers :</b>	Liquide corrosif. Portez un appareil de protection respiratoire autonome. Portez une combinaison de protection intégrale. Ne pas inhaler les gaz d'explosion ou de combustion.
<b>Informations Complémentaires</b> ne pas entrer	Collectez séparément les eaux usées contaminées utilisées pour la lutte contre les incendies. Elles doivent être rejetées dans le système d'égouts.

<b>SECTION 6 : Mesures en cas de rejet accidentel</b>
---

6.1 <b>Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence :</b>	Assurez une ventilation adéquate. Portez des vêtements de protection. Portez un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes non protégées.
6.2 <b>Précautions environnementales :</b>	Ne pas laisser pénétrer dans le sol. Ne pas laisser le produit atteindre les égouts ou tout cours d'eau sous forme non diluée.
6.3 <b>Méthodes et matériel pour confinement et nettoyage :</b>	En cas d'infiltration dans un cours d'eau ou un réseau d'égouts, veuillez en informer les autorités compétentes. Absorber avec un matériau absorbant les liquides (sable, diatomite, acide) liants, liants universels, sciure de bois). Envoyer pour récupération ou élimination dans des conteneurs appropriés. Utiliser un agent neutralisant.
6.4 <b>Référence à d'autres sections</b>	Consultez la section 7 pour obtenir des informations sur la manipulation en toute sécurité. Consultez la section 8 pour obtenir des informations sur les équipements de protection individuelle. Voir la section 13 pour les informations relatives à l'élimination.

<b>SECTION 7 : Manutention et stockage</b>
--

7.1 Précautions de manipulation sans danger Éviter tout contact direct (contact avec la peau/les yeux, ingestion et/ou

inhalation de fumées/brouillards/poussières) avec le produit sous forme non diluée.

Assurez une bonne ventilation/extraction sur le lieu de travail. Prévenez la formation d'aérosols.

**Manutention:** Ne pas mélanger avec d'autres produits.

**Informations sur la protection contre les incendies et les explosions :**

Gardez un appareil de protection respiratoire à portée de main.

7.2 **Conditions de stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

**Stockage:****Exigences auxquelles doivent répondre les entrepôts et les conteneurs :**

Empêcher toute infiltration dans le sol

**Informations concernant le stockage dans un entrepôt commun :**

Conserver à l'abri des agents oxydants.

**Informations complémentaires sur le stockage**

**Conditions :** Protéger du gel.

Entreposer dans une zone de rétention.

À conserver dans un endroit frais et sec, dans des récipients bien fermés.

7.2 suite..

**Classe de stockage :** 8B

**7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)**

n'est disponible.

Aucune autre information pertinente

**SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/Protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle**

**Informations complémentaires concernant la conception des installations techniques :** Aucune donnée supplémentaire ; voir point 7. **Ingrédients dont les valeurs limites nécessitent une surveillance sur le lieu de travail :**

7664-38-2 Acide phosphorique

Valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP) à court terme : 2 mg/m<sup>3</sup> ; valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP) à long terme : 1 mg/m<sup>3</sup>

67-63-0 Isopropanol

Valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP) à court terme : 1 250 mg/m<sup>3</sup>, 500 ppm

Valeur à long terme : 999 mg/m<sup>3</sup>, 400 ppm

**Informations complémentaires :** Les listes en vigueur au moment de leur élaboration ont servi de base.

**8.2 Contrôles d'exposition****Équipement de protection individuelle :****protection générale et hygiène**

**mesures:** Les précautions habituelles doivent être respectées lors de la manipulation de produits chimiques.

Ne mangez pas, ne buvez pas, ne fumez pas et ne reniflez pas pendant que vous travaillez.

Prenez note des limites d'exposition au travail qui vous ont été assignées.

Tenir à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux. Retirer immédiatement tout vêtement souillé ou contaminé. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz / fumées / aérosols.

Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

**Protection respiratoire** : Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante.

**Protection des mains** : gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit/à la substance/à la préparation.

Le choix du matériau des gants doit tenir compte des temps de pénétration, des vitesses de diffusion et de dégradation. **Matière des gants** :

Le choix des gants appropriés ne dépend pas uniquement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité, qui varient d'un fabricant à l'autre. Le produit étant composé de plusieurs substances, la résistance du matériau du gant ne peut être calculée à l'avance et doit donc être vérifiée avant utilisation.

**Temps de pénétration du matériau du gant**

Le temps de percée exact doit être déterminé par le fabricant des gants de protection et doit être respecté.

**Protection oculaire** Lunettes de protection hermétiques

**Protection corporelle** :

Vêtements de protection imperméables

Le choix des protections corporelles doit dépendre des propriétés du produit, de l'activité et de l'exposition potentielle.

## **SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1 Informations sur les caractéristiques physiques et les propriétés de base**

Informations générales

Apparence :

Forme : Liquide

Couleur : Incolore

Odeur : Légère

Seuil olfactif : non déterminé. pH à 20 °C : 3.

Changement d'état

Point de fusion/point de congélation : Indéterminé.

Point d'ébullition initial et plage d'ébullition : indéterminés.

Point d'éclair : Non applicable.

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable.

Température de décomposition : non déterminée.

Température d'inflammation : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Propriétés explosives : Ce produit ne présente pas de risque d'explosion.

Limites d'explosion :

Inférieur: Indéterminé.

Supérieur: Indéterminé.

Pression de vapeur : Indéterminé.

Densité à 20 °C : 1,1 g/cm<sup>3</sup>

Densité relative Indéterminé.

Densité de vapeur Indéterminé.

Taux d'évaporation Indéterminé.

Solubilité dans l'eau / Miscibilité avec l'eau : Entièrement miscibles.

Coefficient de partage : n-octanol/eau : Indéterminé.

Viscosité:

Dynamique: Indéterminé.

Cinématique : Teneur en solvant : Indéterminé.

9.2

**Autres informations :**

REMARQUE : Les données physiques présentées ci-dessus sont des valeurs typiques et ne doivent pas être interprétées comme une spécification.

**SECTION 10 : Stabilité et réactivité**10.1 **Réactivité**

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

10.2 **Stabilité chimique** Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer. Aucune décomposition **n'est possible** si le produit est utilisé et stocké conformément aux conditions **indiquées**.  
caractéristiques

10.3 **Possibilité de réactions dangereuses** : Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 **Conditions à éviter** : Ne pas mélanger avec d'autres formulations chimiques sous leur forme concentrée.

10.5 **Matériaux incompatibles** : Des bases solides.

Métaux finement pulvérisés.

Amines

10.6 **Produits de décomposition dangereux** : Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

Composés phosphorés

Oxydes d'azote (NOx)

**SECTION 11 : Informations toxicologiques**11.1 **Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë : D'après les données disponibles, les critères de classification

ne sont pas atteintes

**les valeurs DL/CL50 pertinentes pour la classification :**

TE (Estimation de la toxicité aiguë) DL50 orale

79 500 mg/kg (rat) 7664-38-2 Acide phosphorique DL50 cutanée 2 740 mg/kg (lapin)

**Effet irritant primaire :**

**Corrosion/irritation cutanée.** Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.

**Lésions/irritations oculaires graves :** Provoque une irritation oculaire grave.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée :** d'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Informations toxicologiques complémentaires :**

L'ingestion entraînera une forte irritation de la bouche et de la gorge, ainsi qu'un risque de perforation de l'œsophage et de l'estomac.

**Effets CMR (cancérogénicité, mutagénicité et toxicité pour la reproduction)**

**Mutagénicité des cellules germinales :** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité :** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction :** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Exposition unique STOT :** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Exposition répétée STOT :** selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. **Risque d'aspiration :** selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## SECTION 12 : Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Toxicité aquatique : Aucune autre information pertinente disponible

### 12.2 Persistance et dégradabilité

La partie organique du produit est biodégradable.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Le produit ne devrait pas se bioaccumuler.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

**Effets écotoxiques :** Nocif pour les poissons

### Informations écologiques

#### complémentaires : Remarques générales :

Classe de danger pour l'eau 1 (Réglementation allemande) (Auto-évaluation) : légèrement dangereux pour l'eau. Ne pas laisser le produit non dilué ou en grande quantité atteindre les eaux souterraines, les cours d'eau ou le système d'égouts.

Ne doit pas atteindre les eaux usées ou les fossés de drainage sans dilution ni neutralisation.

**12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB****PBT** : Sans objet. **vPvB** : Sans objet.**12.6 Autres effets indésirables** Aucune autre information pertinente n'est disponible.**SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets****Recommandation**

Hiérarchie des commandes recommandée :

Réduire les déchets ;

Réutiliser si non contaminé ;

Recycler, si possible; ou

Élimination en toute sécurité (en dernier recours).

Contactez les centres de traitement des déchets pour obtenir des informations sur le recyclage.

Ne doit pas être jeté avec les ordures ménagères.

Ne laissez pas le produit atteindre le système d'égouts.

Les produits usagés, dégradés ou contaminés peuvent être classés comme déchets dangereux.

Toute personne chargée de classer les déchets dangereux et de déterminer leur devenir doit être qualifiée conformément à la législation nationale et internationale.

**Emballage non nettoyé :****Recommandation:**

L'élimination doit être effectuée conformément à la réglementation officielle.

Le récipient demeure dangereux même vide. Continuez à respecter toutes les précautions.

Les récipients, même ceux qui sont « vides », peuvent contenir des résidus susceptibles de dégager des vapeurs inflammables et/ou dangereuses lorsqu'ils sont chauffés.

Ne pas couper, percer, meuler, souder ou effectuer d'opérations similaires sur ou à proximité de conteneurs vides.

**Agents nettoyants recommandés** : De l'eau, si nécessaire avec des agents nettoyants**SECTION 14 : Informations sur les transports****14.1 Numéro ONU****ADR, IMDG, IATA UN3264****14.2 Nom d'expédition ONU****ADR, UN3264 LIQUIDE CORROSIF, ACIDE, INORGANIQUE, NOS (chlorure d'alkyl(C12-16)diméthylbenzylammonium, ACIDE PHOSPHORIQUE, SOLUTION)****IMDG, IATA LIQUIDE CORROSIF, ACIDE, INORGANIQUE, NOS (chlorure d'alkyl(C12-16)diméthylbenzylammonium, ACIDE PHOSPHORIQUE, SOLUTION)****14.3 Classe(s) de danger pour le transport****ADR, IMDG, IATA**



Substances corrosives de classe 8

Étiquette 8

**14.4 Groupe d'emballage**

ADR, IMDG, IATA III

**14.5 Risques environnementaux :** Polluant  
marin : Non

**14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur** Avertissement : Substances corrosives.

numéro d'identification du danger

(Code Kemler) : 80

Numéro EMS : FA,SB

**Acides des groupes de ségrégation (SGG1)**

Catégorie d'arrimage B

Code de rangement SW2 Dégagé des quartiers d'habitation.

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et du code IBC :** Non applicable.

**Transport/Informations complémentaires :** Non dangereux selon les spécifications ci-dessus.

**ADR**

Quantités limitées (QL) 5L

quantités exceptées (EQ) Code : E1

Quantité nette maximale par emballage intérieur : 30 ml

Quantité nette maximale par emballage extérieur : 1000 ml

Catégorie Transport 3

Code de restriction du tunnel E

**IMDG**

Quantités limitées (QL) 5L

quantités exceptées (EQ) Code : E1

Quantité nette maximale par emballage intérieur : 30 ml

Quantité nette maximale par emballage extérieur : 1000 ml

**Règlement type des Nations Unies :** UN3264 LIQUIDE CORROSIF, ACIDE, INORGANIQUE,  
NOS(ALKYL(C12-16)DIMÉTHYLBENZYLAMMONIUM  
CHLORURE, ACIDE PHOSPHORIQUE, SOLUTION), 8, III

<b>SECTION 15 : Informations réglementaires</b>
---

### 15.1 Réglementation/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifique à la substance ou au mélange : Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des ingrédients n'est répertorié.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

## SECTION 16 : Autres informations

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles. Elles ne constituent toutefois pas une garantie quant aux caractéristiques spécifiques du produit et n'établissent aucune relation contractuelle juridiquement valable.

### Phrases pertinentes

H225 Liquide et vapeurs hautement inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.

H319 Provoque une grave irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Service émettant les FDS :** Service de sécurité des produits 16 suite...

### Abréviations et acronymes :

ADR : Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG : Code maritime international pour les marchandises dangereuses

IATA : Association internationale du transport aérien

SGH : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

ELINCS : Liste européenne des substances chimiques notifiées

CAS : Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society)

CL50 : Concentration létale, 50 pour cent

DL50 : Dose létale, 50 pour cent

PBT : Persistant, bioaccumulatif et toxique vPvB : Très persistant et très bioaccumulatif

Flam. Liq. 2 : Liquides inflammables – Catégorie 2

Toxicité aiguë 4 : Toxicité aiguë – Catégorie 4

Corr. cutanée 1B : Corrosion/irritation cutanée – Catégorie 1B

Irritation oculaire. 2 : Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Danger aigu pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Danger chronique pour le milieu aquatique 1 : Danger pour le milieu aquatique – danger aquatique à long terme – Catégorie 1

Chronique 3 : Dangereux pour le milieu aquatique – danger aquatique à long terme – Catégorie 3

SAFETY DATA SHEET : SDS048

Version 2.0 Date : 02/03/2023



ACCORDING TO EC-REGULATIONS 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830

---